Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC ÉCRIT

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné

Que lors de la séance régulière qui se tiendra le 19 avril 2021 à 16h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Honoré, le conseil municipal se prononcera sur une demande de dérogation mineure sollicitée par Construction ML pour une propriété située au 382, rue Savard, Saint-Honoré;

NATURE ET EFFETS DE LA DÉROGATION DEMANDÉE

Cette demande consiste à lotir un terrain de 13.67 m de largeur au lieu de 14 m tel que mentionné à l'article 4.2.1.1 du règlement de lotissement 708;

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE AFFECTÉ

Rue Savard, Saint-Honoré.

Le projet de résolution est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.sthonore.qc.ca/actualités/information.municipaleCOVID-19.

Les commentaires écrits doivent être transmis par courriel à l'adresse: admin@ville.sthonore.qc.ca avant le 8 avril 2021.

DONNÉ à Saint-Honoré ce dix-huitième jour de mars deux mille vingt et un.

Stéphane Leclerc, CPA, CMA Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 18 mars 2021, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18ième jour de mars 2021.